

Notre mobilisation crée du mouvement

À retenir

Interpeller vos directions locales sur les enjeux sectoriels!

À faire

La déclaration des Profs en négo, « Pas d'entente en négo sans le secto! »

À voir

La vidéo des syndicats de l'ASPPC en grève!

Au sortir de la séquence de grève du 21 au 23 novembre, on pouvait se demander si le gouvernement Legault prenait la pleine mesure de la mobilisation historique: partout au Québec, la conjonction des différents débrayages a amené plus de 570 000 travailleuses et travailleurs du secteur public en arrêt de travail au même moment! Si, encore au cœur de cette séquence, on voyait un gouvernement braqué sur ses positions, force est d'admettre que notre mobilisation a su créer du mouvement, tant sur le plan des interventions politiques dans les médias que par l'ajout de dates de négociation à la table centrale. Afin de maintenir la pression, le Front commun a ainsi annoncé une troisième série de journées de grève avant le temps des Fêtes, du 8 au 14 décembre prochains. Dans le contexte où d'autres organisations syndicales prévoient également un débrayage, la pression sur le gouvernement Legault sera maximale!

La partie patronale sent la soupe chaude!

À la table sectorielle des profs de cégep, après qu'on eut craint l'enlisement, certains échanges substantiels sur des enjeux importants ont eu lieu. Bien que la partie patronale maintienne sa fermeté sur bon nombre de nos demandes, le comité de négociation de l'ASPPC perçoit une volonté de cheminer dans certains des retours patronaux sur nos nombreuses propositions de solutions, laissant entrevoir des espaces de compromis.

Tâche enseignante

Dans le dossier de la tâche enseignante, on a pu constater que certains besoins en ressources sont communément reconnus, par exemple en ce qui concerne les stages et l'enseignement clinique en Soins infirmiers, les révisions nationales de programmes ou encore le maintien de l'expertise enseignante dans certaines disciplines hautement évolutives ou à haute teneur technologique. Il reste toutefois à consolider ces avancées et à s'entendre sur l'importance des ressources à injecter dans nos milieux, ce qui n'est pas sans écueils potentiels.

Enseignement à distance (EAD)

En ce qui a trait à l'EAD, si les ambitions patronales et syndicales divergent fondamentalement quant aux besoins du réseau collégial, nos vis-à-vis reconnaissent l'importance de l'adhésion des profs dans ce dossier. Or, cette dernière relève pour nous de l'attention portée à des facteurs, telle la valeur pédagogique des projets d'enseignement à distance, leur pertinence dans la perspective d'un développement cohérent du réseau de même que les conditions d'enseignement et de reconnaissance de la surcharge de travail engendrée par ces projets. Il s'avère impératif d'inscrire certaines dispositions à cet égard dans notre convention collective, ce qui implique que le droit de gérance des collèges s'exerce dans le cadre de balises convenues par les parties.

Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) et recherche

Les thèmes de la RAC et de la recherche ont ceci en commun qu'ils relèvent clairement de la tâche et de l'expertise enseignante, bien que certaines fonctions qui y sont associées soient partagées avec d'autres corps d'emploi de nos cégeps. Nous devons inscrire à notre contrat de travail les conditions d'exercice des activités enseignantes dans ces dossiers. Sur ces enjeux, il nous faut convaincre rapidement le Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) qu'il serait à l'avantage des cégeps de convenir de telles dispositions, ce qui n'apparaît pas gagné d'avance.

Précarité

Alors que certains échanges préalables avaient laissé présager de l'ouverture sur la question de la précarité de longue durée, la partie patronale nous a finalement communiqué son refus de reconnaître une permanence à des enseignant.es ayant accumulé un certain nombre d'années d'ancienneté et de contrats consécutifs à temps complet. Pourtant, la proposition syndicale constitue une voie de passage qui répond aux besoins concrets des collèges en matière de rétention de personnel enseignant. Des gains significatifs sur la question de la précarité sont essentiels à une éventuelle entente de principe.

Rémunération

La question de la rémunération demeure un enjeu majeur de la négociation en cours. Outre l'importance cruciale des demandes salariales paramétriques portées à la table centrale, les attentes sont élevées concernant, d'une part, l'ajustement de la structure de rémunération du régulier afin d'en assurer la cohérence avec les autres échelles salariales du secteur public et, d'autre part, l'amélioration significative des conditions salariales à la formation continue dans une perspective d'équité. Soulignons que ces revendications s'inscrivent dans la lignée des objectifs gouvernementaux d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre dans notre secteur. Si les échanges ont permis d'explorer certains paramètres avec nos vis-à-vis, les échos patronaux doivent devenir plus substantiels dans ce dossier.

Un temps qui se resserre : en action pour un règlement sectoriel satisfaisant!

Les échanges à la table sectorielle ont permis de préciser certaines pistes d'atterrissage potentielles concernant des demandes centrales de notre projet de négociation. Toutefois, il nous apparaît clair que nos vis-à-vis n'ont pas encore les mandats suffisants pour répondre de manière satisfaisante à nos besoins. Les pressions devront s'exercer sur deux cibles pour que tombent les mandats à notre table : sur le Conseil du trésor et sur les collègues. C'est notre mobilisation par la grève et par l'interpellation des directions locales qui rappellera l'importance capitale des cégeps dans le projet de société québécois ainsi que de l'urgence d'y améliorer les conditions de travail et, par conséquent, les conditions d'études offertes à la population étudiante. Soyons au rendez-vous pour cette mobilisation qui s'avère déjà historique et qui alimente une discussion plus que nécessaire sur l'avenir de nos services publics!